

<https://enseignants.se-unsa.org/A-colere-record-greve-record>



À colère record, grève record !

- Presse - Communiqués de presse -

Publication date: jeudi 13 janvier 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

À colère record, grève record !

Ce jeudi 13 janvier, la mobilisation historique dans l'Éducation nationale témoigne de la profonde colère des personnels face à la situation intenable et méprisante dans laquelle ils sont placés depuis bientôt 2 ans.

Pour le SE-Unsa, cette colère doit être entendue sans délai. Le Premier ministre qui a annoncé les dernières modifications, doit maintenant répondre aux demandes des personnels :

- Stop aux changements incessants annoncés par voie de presse : pour être acceptables et applicables, les modifications de protocoles doivent être discutées avec les organisations syndicales et communiquées clairement et directement aux personnels concernés, avec des délais de mise en place.
- Stop à la double-journée : les temps personnels doivent être respectés sans astreinte déguisée et le cumul de l'enseignement en présentiel et en distanciel doit être stoppé.
- Stop au « Débrouillez-vous avec la FAQ » : les personnels doivent avoir des réponses concrètes, cohérentes et en proximité, face aux questions qui se posent quotidiennement dans l'application des consignes.
- Stop à l'insuffisance des équipements de protection : les masques chirurgicaux doivent être fournis immédiatement et des masques FFP2 doivent être mis à disposition de tous les personnels qui le souhaitent. Des autotests doivent être délivrés sans limitation de nombre.
- Stop aux locaux inadaptés : les capteurs de CO2 doivent être disponibles dans toutes les écoles et tous les établissements. Les travaux nécessaires doivent être immédiatement engagés pour l'aération et des points d'eau en nombre suffisant.
- Stop au manque d'enseignants, CPE et assistants d'éducation : il faut recruter des personnels via les listes complémentaires des concours et via des contrats décents pour les enseignants et CPE contractuels ainsi que pour les assistants d'éducation.
- Stop aux demandes accessoires : tout ce qui n'est pas essentiel à la gestion de crise (réunions, rédactions de projets, formations, enquêtes, évaluations, d'établissements et d'écoles, évaluations de mi-CP, évaluations de la Depp) doit être systématiquement supprimé.

L'École et ses personnels sont au bord de la rupture et ont besoin de soutien pour continuer à fonctionner. Pour le SE-Unsa, le Premier ministre a le pouvoir et les leviers pour répondre à ces demandes et les faire appliquer concrètement dans chaque territoire. Il doit maintenant tout mettre en œuvre pour donner les moyens à l'École et à ses personnels de dépasser cette crise.

Paris, le 13 janvier 2022

Stéphane Crochet
Secrétaire général

Attachée de presse :
Brigitte Biardoux
01 44 39 23 93